

Je voudrais citer un simple exemple. Un résident d'une banlieue d'Edmonton est venu me voir, il y a un an, pour me raconter un incident qui s'était déroulé dans cette ville. Au beau milieu d'une soirée organisée par des jeunes, une bande d'une soixantaine de jeunes est arrivée d'Edmonton en semant la confusion dans cette soirée par ailleurs très tranquille. Les parents ont alors appelé la GRC locale pour ramener le calme. Deux agents sont arrivés, ont réglé le problème très rapidement et de manière très efficace, ont étouffé l'émeute si l'on peut dire, à la grande satisfaction des parents. Le lendemain ou le jour suivant, le sergent d'état-major du détachement a voulu prendre des mesures disciplinaires contre les deux agents parce qu'ils n'avaient pas tout à fait suivi les règles établies pour régler ce problème.

Voilà ce qui m'inquiète. Le sergent en question se préoccupait bien plus de l'image publique, de la réputation de la GRC, il craignait que l'on ne pose publiquement des questions, et c'est pourquoi il a voulu prendre des mesures contre les agents au lieu de les féliciter. Il me semble que dans l'affaire d'Edmonton, le sergent d'état-major, qui représente l'échelon intermédiaire de la direction, a voulu qu'une réussite passe pour un échec alors que dans l'affaire Olson, j'ai l'impression que les cadres intermédiaires et supérieurs de la GRC ont voulu faire passer un échec pour une réussite. Dans les deux cas, les agents ont bien fait leur travail, mais dans l'affaire Olson, les cadres intermédiaires et supérieurs ont commis une série d'erreurs et ont entravé le travail des agents d'exécution. Nous devons savoir ce qui n'a pas marché dans les différentes décisions prises par la GRC dans cette affaire.

Reprenons les événements. Le 27 juillet, un officier avertit les agents de Burnaby qu'Olson lui-même était le suspect numéro un. Il leur rappela les 92 condamnations qui jalonnent les antécédents de Clifford Olson. Le même jour, le détachement de Surrey obtenait un mandat contre Olson pour attentat à la pudeur, et on décida de l'arrêter sur-le-champ. Le lendemain, 28 juillet, huit auto-patrouilles ont participé à son arrestation. Huit auto-patrouilles ce qui signifie je suppose, seize agents. Le 29 juillet, Olson quitte la prison de Surrey et ne fait l'objet d'aucune surveillance. Dans l'intervalle, la division des crimes graves de la GRC indiquait que le mandat devait être «exécuté» peu importe ce que cela veut dire.

Le 30 juillet, le lendemain, Olson passe la plus grande partie de la matinée dans un café avec quelques agents de la GRC à discuter de criminalité; un mandat pesait contre lui, mais il ne fut pas arrêté. Le 31 juillet, le détachement spécial «O» de la GRC demande à nouveau de surveiller le suspect. Entretemps, Olson avait tué sa onzième et probablement sa dernière victime. Le même jour, le détachement spécial «O» demande de suspendre la surveillance et le procureur demande que le mandat soit «abandonné». D'une part, l'unité spéciale demande de surveiller le suspect; d'autre part, on demande d'annuler le mandat.

● (2205)

De graves questions se posent et je veux les énumérer au cours des deux ou trois minutes qu'il me reste. D'abord, pourquoi un mandat avait-il été émis quatre jours auparavant et annulé par la suite? En second lieu, pourquoi le procureur a-t-il déclaré le 31 juillet: «Je n'ai pas la collaboration de la

police?» Quatre jours plus tôt, tous les soupçons se portaient sur Olson et 16 agents avaient participé à son arrestation. En troisième lieu, pourquoi des agents ont-ils passé toute une matinée en sa compagnie sans l'arrêter alors qu'ils connaissaient l'existence du mandat? Quatrièmement, qui a permis qu'Olson soit relâché?

Pourquoi le commissaire adjoint, Don Wilson et le solliciteur général refusent-ils de répondre à ces questions? Pourquoi restent-ils muets? Je peux leur assurer qu'il faudra un jour obtenir d'une façon ou d'une autre réponse à ces questions. Le solliciteur général prétexte qu'il veut défendre la réputation de la GRC. La seule façon dont il pourra y parvenir, c'est de révéler tous les faits pour faire cesser la méfiance dont ils sont collectivement l'objet puisque plusieurs erreurs ont été commises. Le solliciteur général n'a encore rien expliqué.

Je réclame encore une enquête complète et indépendante sur toute cette affaire.

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, je dois d'abord souscrire aux allégations de mon collègue, qui dit qu'il admire la Gendarmerie royale du Canada. Je pense que la plupart des Canadiens à travers le pays admirent le travail accompli par elle. A l'honorable député qui a l'intention de reposer les mêmes questions, plutôt que de faire de la petite politique sur des événements tragiques en Colombie-Britannique, je suggérerais qu'il aurait plutôt intérêt à informer la population que l'administration de la Justice est exclusivement de compétence et de juridiction provinciales, et je lui conseillerais également de donner une information exacte.

[Traduction]

Le 19 février dernier, le député a posé au solliciteur général (M. Kaplan) des questions sur le détail de l'enquête policière dans l'affaire Clifford Olson. Le solliciteur général a alors déclaré que le procureur général de la Colombie-Britannique avait déjà répondu à ces questions. L'affaire avait aussi fait l'objet d'une conférence de presse de la Gendarmerie royale elle-même à Vancouver. Il vaut toujours mieux que les faits d'une enquête soient exposés par ceux qui connaissent le mieux l'affaire en question, et c'est ce qui a été fait dans ce cas. Des réponses ont été fournies et peuvent encore être fournies par ceux qui ont mené l'enquête, à savoir le commissariat local de la Gendarmerie royale et le procureur général de la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'autre question du député, le solliciteur général a demandé au procureur général de la Colombie-Britannique s'il était satisfait de la façon dont la police avait mené l'enquête et je suis persuadé que si le procureur n'avait pas été suffisamment informé par la police, il aurait mentionné la chose au ministre. Or, il ne l'a pas fait.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS —
A) LA CONSTRUCTION D'UN MONUMENT EN ALGÉRIE
B) L'UTILISATION DES RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai soulevée le 11 février 1982, pour